

Quant à l'attractivité et la compétitivité du nouveau Service de la consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV)

Le Gouvernement jurassien vient de donner son feu vert à la création d'un Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV). Il rejoint, par cette décision, les démarches réalisées dans plusieurs cantons alémaniques et tous les cantons romands. Avec ce regroupement, notre canton se hisse au niveau de notre canton voisin de Neuchâtel et se positionne en vue d'une future collaboration voire d'une fusion.

Une décision qui devra être avalisée par le Parlement et qui à court terme, va dégager d'une part des économies comptables avec la disparition d'un chef de service et d'autre part susciter des synergies notamment sur le plan administratif qui devront être mises en valeur pour augmenter l'efficacité et l'efficience de la nouvelle institution.

Quand bien même il n'y aura pas diminution des prestations, à en croire le chimiste cantonal, le nouveau regroupement se doit, à notre avis, de gagner en attractivité, compétitivité et rentabilité, en offrant de nouvelles prestations, telles qu'analyses hématologiques, bactériologiques (viande, lait), sérologiques ou autres analyses placentaires, la liste n'étant pas exhaustive.

Autant de prestations qu'offrait pour certaines d'entre elles, le laboratoire vétérinaire cantonal jurassien, avant qu'elles ne soient confiées à son homologue neuchâtelois, il y a fort longtemps, pour des raisons pratiques et économiques.

D'où notre question :

Saisissant l'opportunité de la mise en place du nouveau SCAV, le Gouvernement est-il prêt à étudier la faisabilité et la rentabilité de nouvelles prestations afin de garantir à cette nouvelle institution une meilleure rentabilité et compétitivité afin de se profiler dans l'optique d'une future collaboration avec le canton voisin de Neuchâtel?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Delémont, 21 avril 2010

Au nom du Groupe PDC - JDC
Jean-Paul Gschwind